



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement
d'Occitanie**

Unité inter-départementale Tarn-Aveyron

Rodez, le **13 JUIN 2023**

Monsieur le directeur,

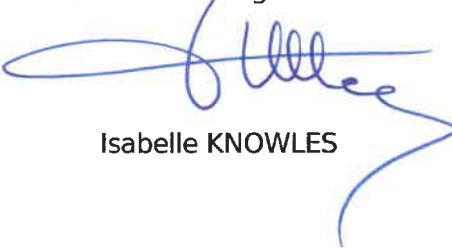
Par arrêté préfectoral n°12-2023-04-06-00002 du 6 avril 2023, pris en application de l'article L.171-8 du Code de l'environnement, la SAS VEOLIA PROPRETÉ MIDI-PYRÉNÉES a été mise en demeure de respecter les prescriptions de l'arrêté ministériel du 31 mai 2021 pour son installation de transit, regroupement et tri de déchets non dangereux située lieu-dit Fond de Frau à SÉBAZAC CONCOURES (12740).

Votre lettre du 11 mai 2023 a permis de constater le retour à la conformité de votre installation.

En conséquence, je vous informe par la présente de la levée de la mise en demeure prise par l'arrêté du 6 avril 2023.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale



Isabelle KNOWLES

SAS VEOLIA PROPRETÉ MIDI-PYRÉNÉES
Fond de Frau
Route de Villecomtal
12740 Sébazac-Concourès

DREAL Occitanie

Cité administrative 19 rue de Ciron – Bat A

81013 ALBI Cedex 09

Tél : +33 5.81.27.54.85

Mél : fabrice.louvat-de-pontlevoye@developpement-durable.gouv.fr